



Demande des informations pour l'obtention de la nationalité française

Par **demamia selma**, le **31/07/2011** à **13:06**

Bonjour, je suis née à Meulan les Yvelines 78250 France le 12 août 1987 après mes parents sont rentrés en Algérie. maintenant je voudrais bien savoir la procédure à suivre pour avoir ma nationalité Française merci d'avance

Par **amajuris**, le **31/07/2011** à **14:56**

Bonjour, Conditions pour bénéficier de la nationalité française
Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert, de plein droit et de façon automatique, la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date, :
- il réside en France, et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.
Naissance en France
L'acquisition automatique concerne les jeunes nés en France depuis le 1er septembre 1980.
Cette acquisition sans formalité à la majorité a, en effet, été rétablie à compter du 1er septembre 1998.
Elle a remplacé la procédure de manifestation de volonté, entrée en application le 1er janvier 1994.
Où s'adresser ?
Tribunal d'instance compétent en matière de nationalité (Pour toute procédure de déclaration et toute demande de certificat de nationalité française pour les personnes résidant en France - S'adresser au greffier en chef du tribunal)

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **15:03**

Où et quand sont nés vos parents ?

Par **commsal**, le **24/03/2012** à **17:09**

RESTE VOUS EN ALGERIE SI BIENS POUR TOI